

SAUVETEURS-SECOURISTES DU TRAVAIL (S.S.T)

- **OBJECTIF** : À l'issue de la formation, le stagiaire aura assuré le maintien des connaissances nécessaires à la prévention des risques de l'entreprise et des gestes de secours destinés à préserver l'intégrité physique d'une victime en attendant l'arrivée des secours spécialisés.

PUBLIC CONCERNÉ : Personnel titulaire du certificat SST

PROGRAMME

THÉORIE	PRATIQUE
<p>La prévention des risques en entreprises</p> <ul style="list-style-type: none"> - Présentation des principes généraux de prévention, du document unique et du plan de prévention - Identifier les risques - Les familles de risques - Supprimer le risque - Baliser la zone - Soustraire la victime au risque 	<p>L'examen</p> <p>Savoir détecter rapidement, suivant un ordre déterminé, la présence de signes indiquant que la vie de la victime est menacée.</p> <p>Faire alerter</p> <ul style="list-style-type: none"> • Organiser les secours dans l'entreprise • Choisir la personne qui déclenche l'alerte • Définir les éléments du message • Donner les consignes pour une transmission optimum et organiser l'arrivée des secours <p>Secourir</p> <ul style="list-style-type: none"> • Face à une situation d'accident, le SST doit être capable d'effectuer l'action (succession de gestes) appropriée à l'état de la victime • Les situations inhérentes aux risques spécifiques et à la profession <p>Le programme de la formation continue est adapté en fonction des risques spécifiques des entreprises participantes.</p>

DURÉE : 8 heures

MOYENS PÉDAGOGIQUES :

- Lieu(x) de la formation : En salle et sur le lieu de travail.
- Matériel(s) utilisé(s) : Référentiel S.S.T ; matériel pansement compressif improvisé, de simulation ; DAE ; mannequin ; trousse de maquillage ; rétroprojecteur.
- support(s) pédagogique(s) : Transparents cas concrets, livret de formation, document unique de la Mairie

MÉTHODE(S) PÉDAGOGIQUE(S) : Démonstrative - Interactive - Participative



FICHE DESCRIPTIVE DE LA FORMATION

MAC SST

Page 2 / 2

PROCÉDURE D'ÉVALUATION :

- Évaluation certificative dans toutes les étapes d'apprentissage.
- Délivrance du certificat de compétences.

TEXTES DE RÉFÉRENCE :

- Guide de référence 4.04/2014 INRS
- Guide des données technique V1.04/2014 INRS
- Déroulé pédagogique FNSPF édition en vigueur
- Article L 4121-1 et R 4121-1 et suivants du code du travail